

ERREUR D'IMPRESSION DES BULLETINS DE VOTE

Lors de la campagne électorale cantonale et fédérale 2015, des carnets de vote erronés sont arrivés jusque dans la boîte aux lettres de l'électeur jurassien. Ces carnets de vote erronés, liés à l'élection des représentants jurassiens au conseil national, sont le résultat d'une faute d'assemblage des feuillets. Un tel carnet comporte ainsi des listes doublées et par voie de conséquence une absence d'autres listes. Cette erreur, dont l'ampleur est extrêmement difficile à évaluer, est principalement préjudiciable au parti des Verts.

Les médias ont annoncé que d'autres cantons avaient été aussi touchés par des problèmes d'impression ou d'agrafage, notamment Lucerne, les Grisons et le Valais.

Dans notre canton, la Chancellerie a annoncé que moins de 1% des 58'000 carnets de vote, soit entre 300 et 400, éventuellement 500, étaient touchés par une erreur produite chez l'imprimeur.

Nous savons tous que les délais, de l'annonce des candidats (7 septembre), à l'envoi des bulletins de vote aux électeurs (10 jours avant l'élection du 18 octobre), implique une organisation stricte qui ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour corriger une erreur. Il arrive aussi tous les 20 ans que les élections cantonales et fédérales aient lieu le même week-end, ce qui était le cas lors de cette campagne électorale 2015.

Le cadre étant ainsi peint, nous prions le Gouvernement de nous donner,

1. un aperçu des directives fédérales ou cantonales qui traitent de cette problématique ;
2. une description exhaustive de ce qui s'est réellement passé pour que cette erreur se produise ;
3. le processus d'évaluation exact qui a mené à la fourchette de 300 à 500 bulletins erronés ;
4. le nombre de livrets complets demandés aux communes par des électrices et des électeurs qui auraient reçu un des 300 à 400 documents incomplets ;
5. son estimation des pertes de voix dues au manque de certaines listes dans les livrets ;
6. le processus « qualité » que la Chancellerie mettra en place ou qu'elle applique déjà pour éviter toute erreur de sa part dans l'établissement des données fournies à l'imprimeur ;
7. le processus « qualité » que la Chancellerie exige actuellement ou qu'elle exigera dans le futur de son fournisseur, c'est-à-dire de l'imprimeur ;
8. les contrôles à la réception des bulletins imprimés que la Chancellerie effectue ou qu'elle effectuera dorénavant.

Delémont, le 28 octobre 2015

Pour le groupe CS-POP et Verts
Christophe Terrier

The bottom of the page contains several handwritten signatures and initials. On the left, there is a signature that appears to be 'G. Amey'. In the center, there are initials 'CH' and a large 'A'. To the right, there is a signature that looks like 'Christophe Terrier' and another signature below it. There are also some other scribbles and initials scattered around.